

Marion

Annecy, le 13 Septembre 2012.

Résumé de mon EHS/SICEM dans la Copropriété de l'Esterel

Il y a environ 25 ans j'ai acheté mon logement (un F4) actuel pour m'occuper de mes filles, parties entretemps. En-dessous de mon logement il y avait une coiffeuse : aucun problème ! Aujourd'hui je risque de perdre mon logement pour raison de santé.

Il y a 3-4 ans (vous avez les dates exactes), un commerce de portables « Annecy Mobile » s'est installé au rez-de-chaussée de mon immeuble, exactement en-dessous de mon logement. Etant sportive et en parfaite santé je n'ai rien ressenti au départ. 1 an ½ après cette installation j'ai ressenti de premiers symptômes anormaux. Un ami lui-même électrosensible m'a expliqué que ces symptômes ressemblaient fortement à de l'électrosensibilité. Il a fait des mesures et a trouvé des valeurs réellement anormales, et en cherchant plus en détail, il a trouvé qu'il y avait 2 wifis et des téléphones DECT à proximité immédiate. J'ai fait le tour des voisins (au départ il y avait 42 wifis, mais la plupart assez loin) : ils ont supprimé leurs wifis (ceux qui en avaient) et ont préféré des câblages pour leurs téléphones, déjà dans leur propre intérêt.

J'ai demandé poliment ensuite à Annecy-Mobile de bien vouloir arrêter ses wifis au moins pendant les nuits et ses absences, mais il a refusé (au départ il a nié tout, mais devant l'évidence de mes appareils, il a dû reconnaître ce qui est) et irrité que je l'ai surpris en plein mensonges il m'a lancé : « Je sais que je pollue, je sais que je vends de la m..., je m'en f... et contref..., f...ez-moi le camps, sinon je vais mettre 6 wifis ! » et m'a éjecté du magasin. Je n'ai pas osé insister, mais petit à petit il a quand même installé 6 wifis, ce que j'ai vu 1 an après lorsque nous avons relevé les valeurs : env. triplement des pollutions.

Or, à Paris, dans la bibliothèque Ste-Geneviève, face aux plaintes des bibliothécaires, on a supprimé tous les wifis ; pourtant eux n'y séjournent que 8 h par jour, tandis que moi, je suis exposée 24 h/ 24 tous les jours de l'année. Et plus je souffre, plus je suis handicapée et moins je ne peux m'échapper dehors.. . Un médecin m'a fait passer par 2 fois à 1 an ½ d'intervalle un test objectif d'électrosensibilité qui s'est révélé positif. Lui et mon médecin traitant m'ont délivré chacun un certificat médical pour cette affection.

Devant l'aggravation de mon état – et malgré les soins et les consultations chez un tas de spécialistes, j'ai proposé à Annecy Mobile de payer moi-même ses isolations, ce qui aurait été bien moins cher que de faire cela chez moi, , mais il a refusé : j'ai donc dû blinder avec l'aide de mon ami mon logement (ce qui m'a coûté env. 5.500, - Euros rien qu'en matériaux , avec aucun remboursement) et ce qui a exigé que je déplace tous mes meubles, un boulot monstre !

Or, les wifis n'émettent pas seulement des ondes de hautes fréquences (qui ne passent quasiment plus maintenant), mais aussi des ondes de basses fréquences qui devant mon allergie acquise par ces mêmes appareils sont particulièrement nocives pour moi et contre lesquelles on ne peut blinder, surtout dans un immeuble en béton armé. Entretemps le commerçant en question a acquis encore d'autres appareils de l'opérateur Free (qui n'a pas d'antennes dans le quartier) et qui a équipé ses boxes de puces destinées à rayonner dans tout le quartier jouant le rôle d'antennes-relais pour les téléphones Free.

Il a été établi que mon système neuro-végétatif a fortement souffert et je suis allée me faire soigner en Allemagne (à mes frais !) par une cure de 12 jours.

N'ayant plus de douleurs dans les jambes, dans la tête etc..., me sentant guérie, je suis revenue chez moi, en pleine forme. Mais 4 jours après être revenue dans mon logement, les mêmes symptômes commençaient à réapparaître sous l'influence de cette pollution. Et

maintenant que ces douleurs s'aggravent, d'après les médecins, je n'ai plus d'autre solution que de quitter les lieux. Vendre mon logement ? Mais qui voudrait acheter un logement aussi pollué ? Ai-je le droit moral de le repasser à d'autres personnes sans le mentionner ? Si je ne récupère pas l'argent de ce logement (un logement similaire à côté ne se vend pas depuis des mois !), je ne peux pas en acheter un autre. Alors où aller ? Si je ne le vends pas, je dois continuer à payer les charges et tous les frais de ce logement sans pouvoir y habiter.

J'ai déjà perdu au moins 2 ans de ma vie à me soigner et à souffrir à cause de ce commerce, et maintenant son comportement (la Ville d'Annecy est prête à l'aider à s'installer correctement, en se câblant, mais il refuse) me chasse de mon logement. A mon sens c'est le monde à l'envers. Une nouvelle souffrance, car j'ai beaucoup de mal à envisager cette solution.

Marion

1 an ½ ans après : Aucune solution à l'horizon – et je vais de plus en plus mal, malgré tous les soins médicaux (la plupart à mes frais) ciblant chaque symptôme séparément. Je ne peux presque plus marcher à cause des douleurs neurologiques dans les jambes, plus de sport, plus rien ... Conduite de ma voiture que sur de courts trajets seulement. 6 (!!!) mois d'attente pour obtenir éventuellement (de « manière rapide ») un macaron de handicapée pour le stationnement !!! Mon médecin a dû trouver des formulations alambiquées pour décrire mes maux pour ne pas mentionner le terme d'EHS, car sinon refus quasiment sûr !

De plus un homme pas très intelligent (il sort d'ailleurs de prison ...), s'est acheté (avec quel argent ?) un immense écran de télévision avec triple wifi intégré ! Trônant au milieu de son séjour, sans câbles !!! Il dit ne pas pouvoir dormir et d'avoir besoin de sa télé « pour la regarder pendant les insomnies de ses nuits ». Résultat : forcément insomnies pour moi aussi !

L'ARS continue à ne plus vouloir me voir n'étant pas invitée ni capable ni équipée pour intervenir ! A quoi sert-elle ?

Entretemps le toit de l'immeuble à côté a été refait, mais avec une telle malfection (allez voir pour la « compétitivité » !!!) qu'à chaque pluie l'eau du toit ne se déverse pas dans les gouttières du toit, mais sur nos murs qui sont trempés depuis 7 mois ! bataille entre les partis concernés pour savoir qui va réparer et payer. En attendant mon logement est insalubre et invendable (pour avoir de quoi pour aller ailleurs). Il a fallu 6 mois pour que des experts allaient voir l'origine des fuites. Et à nouveau déjà 1 mois pour rédiger le rapport d'expertise (toujours pas fait). Et en attendant l'eau abîme tout !

Tribunal : mon dossier pour l'irradiation a été clos : « **il n' y a pas de loi !** »